

**Bureau du 4 septembre 2006**

**Décision n° B-2006-4520**

commune (s) : Oullins

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2006 - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué à monsieur le président et au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 45 500 € nets de taxes aux différents bénéficiaires, maîtres d'ouvrage d'une ou de plusieurs actions à mener dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) dans la commune d'Oullins.

Les actions à mener sont conformes aux préconisations de la convention-cadre approuvée le 14 février 2005 et porteront sur les réfections de parties communes, d'aménagement d'espaces en attente, de petits travaux d'amélioration des espaces publics aux usages des quartiers ainsi que le dispositif de mutualisation et de surentretien des espaces extérieurs des quartiers du Golf et de la Saulaie.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2006 est estimé à 159 800 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 45 500 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2006, détaillant le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 et n° 2008-2468 en date du 14 février 2005 (GSUP Oullins) ;

**DECIDE**

**1° - Accepte** le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la commune d'Oullins pour l'année 2006 ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 45 500 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - comptes 657 340, 657 370 et 657 480 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,